



CONSEIL COMMUNAL
DE
ST-SULPICE
(VAUD)

Séance du Conseil Communal du
mercredi 18 novembre 2015 à 20h30
au Complexe communal du Léman.

La 32ème séance de la présente législature 2011-2016 et 8ème de cette année 2015 est ouverte à 20h30 au Complexe communal du Léman par M. Pierre-Yves Brandt, Président pour cette année 2015-2016, qui adresse à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

Nous avons 6 points à l'ordre du jour. Nous passons au point 1.

1. Appel

Effectif du Conseil	54
Excusés	8 Mme Grzelak-Guidon MM. Affolter, Gardet, Liechti, Panzera, Richards, Weber et Wirth
Absents	2 MM. Bryois et Mouvet
Présents	44
Majorité absolue	23

Les membres de la Municipalité sont présents.

Les membres du Conseil ayant été convoqués conformément à l'article 45 de son règlement et régulièrement par l'envoi de l'ordre du jour, et le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2015

PV no 07/2015 du 7.10.2015.

M. le Président ouvre la discussion concernant ce PV :

M. le Syndic : à la page 6, remplacer l'amalgame entre les loyers protégés par entre les logements protégés. A la page 7, il s'agit du bureau Plarel et non Carrel.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au vote concernant ce PV.

Le PV no 07/2015 du 7.10.2015 est accepté par 37 voix et 6 abstentions.

3. Communications du bureau et de la Municipalité.

M. le Président communique les événements qui ont marqué la vie de notre commune et de notre district :

- Vendredi 30 octobre 2015. Nos rues et nos maisons ont été envahis par des hordes de créatures revenues d'outre-tombe, âgées de moins de 15 ans. La fête d'Halloween semble toujours avoir autant de succès dans notre village. La greffe anglo-saxonne a pris. Félicitations aux organisateurs pour le succès de cette manifestation.
- Dimanche 18 octobre et dimanche 5 novembre 2015. Scrutin fédéral. Election au Conseil national et au Conseil des Etats. Une fois encore, le civisme de nos concitoyens serpelious est à relever : le taux de participation s'est élevé à :

- 52 % contre 43 % (VD) pour le Conseil National ;
 - 46,3 % contre 37,4 % (VD) pour le 2^{ème} tour des Etats.
- Samedi 7 novembre 2015. L'Auberge communale a accueilli le repas du Réseau de solidarité 4S. Ce fut, je crois, une réussite. Les nombreux participants ont animé le restaurant.

Maintenant, M. le Président communique quelques dates à retenir :

Les prochaines dates du Conseil communal :

- Mercredi 16 décembre 2015

Scrutins à l'échelon communal :

- Du 4 au 11 janvier 2016 : Délai pour le dépôt des listes pour le 1^{er} tour des élections communales au scrutin proportionnel.
- 28 février 2016 : Super Sunday électoral. Ce jour-là, nous cumulerons 4 scrutins fédéraux, peut-être des scrutins cantonaux et, ce qui nous intéresse le plus : les élections au Conseil communal et 1^{er} tour de la Municipalité. Nous aurons besoin de renforts pour le bureau électoral. Les volontaires seront les bienvenus.

Communications de la Municipalité :

M. le Syndic : en tant que commune, nous sommes tenus d'assurer le bon fonctionnement des déchets à incinérer contenus dans les sacs taxés. Valorsa se doit de certifier les tonnages annoncés pour respecter la marge de tolérance de 5 %. Pour ce faire, le personnel a suivi la collecte communale des ordures ménagères et des sacs non conformes laissés sur place. Nous avons collectés 5220 kg et avons un résultat de 10 sacs non taxés, retrouvés près de la route Cantonale. Sur ces 10 sacs, nous avons un montant de 33 kg qui représente le 0,6 % du total. Nous nous situons largement au-dessous des normes usuelles et nous sommes donc d'excellents élèves dans le périmètre Valorsa, ce qui devrait permettre de diminuer le montant de la taxe.

M. Allemann : vous aurez constaté qu'il y a plusieurs chantiers à la rue du Centre pour le remplacement des lignes jaunes par des pavés qui sont maintenant terminés. Un chantier entre les Chantres et le Laviau, avec de nombreuses fouilles, est en cours pour changer les candélabres et les gaines électriques, mais il sera terminé à la fin de ce mois.

Nous avons appris le départ de M. Ponnaz le 1^{er} mars 2016 et ce à notre grand regret. Il a postulé à la direction des écoles de la commune de Vallorbe, car il habite Vallorbe, et le Conseil d'Etat a validé sa postulation. Nous sommes donc à la recherche de son remplaçant.

Mme Merminod : suite au postulat que vous avez déposé « Un village, une famille d'accueil », la Municipalité a analysé la situation et propose à toute personne d'aller sur le site « Osar » (Organisation suisse d'aide aux réfugiés); il s'agit de personnes propriétaires ou locataires qui peuvent s'inscrire pour accueillir des réfugiés chez eux. Cette possibilité existe dans peu de cantons et il ne s'agit pas des réfugiés qui viennent d'arriver, mais ceux qui ont déjà passé les premières procédures et qui ont de fortes chances de pouvoir rester en Suisse. Concernant la motion pour les appartements protégés, une délégation de la Municipalité a rendez-vous demain au service du logement VD pour en débattre.

Au sujet de la commission de naturalisation, Mme Fankhauser a quitté cette commission et M. Ruegg a accepté de la remplacer.

M. Meyer : la Municipalité a reçu une demande de la Société Mobility qui représente un concept entre les transports publics et le partage de voitures personnalisée par la couleur rouge. Les utilisateurs doivent être abonnés. La Municipalité a décidé de leur mettre à disposition une place en face du Chemin des Chantres, à côté de l'arrêt de bus et ce, en principe gratuitement.

Notre Syndic a été contacté par le canton en recherche d'urgence de places d'hébergement pour loger des réfugiés entre 18h et 8h du matin ; les réfugiés seraient déplacés le matin dans un lieu de stationnement de jour. Bien que notre commune soit propriétaire de l'abri PC sis au ch. du Bochet, c'est la protection civile qui en assure l'utilisation et le maintien. Une visite avec le commandant Annaheim, Chef de la PC de l'Ouest lausannois a été effectuée par les services cantonaux lundi dernier. Pour rappel, Bussigny et Renens ont dû ouvrir un abri PC pour une cinquantaine de réfugiés. En ce qui nous concerne, un prochain rapport du Canton doit nous parvenir, mais suite aux discussions après la visite, il serait peu probable que nos

locaux soient retenus, car petits et pas très adaptés et avec des problèmes d'accès, de douches et de chauffage. Nous attendons donc le résultat.

4. Préavis 12/15 : « Nouveau règlement intercommunal sur la taxe de séjour ».

M. Beck a présidé la commission et M. Jean-Paul Meyer, Municipal, représentait la Municipalité. En l'absence du rapporteur, M. le Président donne la parole à Mme Lamercy, rapporteur, pour la lecture des conclusions du rapport.

La Municipalité a un complément à apporter.

M. Meyer : par rapport au budget, l'augmentation éventuelle que vous devriez accepter, la carte Mobilis, représente la moitié du budget des taxes de séjour perçues.

M. Le Président ouvre la discussion concernant ce préavis.

Mme Burrus : je n'ai pas été assez vigilante lorsque l'on a déposé le préavis, je n'ai pas bien compris pourquoi et comment on peut, avec le nouveau règlement, accepter que les étudiants soient assujettis, car cela reste une taxe touristique ?

Ma seconde question est : à l'article 6, je suis étonnée de l'extension de la perception de la taxe aussi aux personnes qui logent des gens gratuitement.

M. Meyer : concernant la perception sur la taxe pour les étudiants, il s'agit d'un étudiant qui avait fait recours concernant la taxe facturée. Suite à cela, nous avons pris contact avec Lausanne afin d'obtenir un certain nombre de précisions et nous avons obtenu un document de plusieurs pages expliquant le pourquoi. Je le tiens à votre disposition. Concernant la seconde question, il n'y a pas de surveillance et cette taxe n'est en principe pas facturée.

M. Gyga : vous faites partie des taxables du moment que vous payez des impôts à Saint-Sulpice ; vous êtes soumis soit à l'impôt communal, soit à la taxe de séjour. À l'interprétation de la taxe, ou bien vous êtes soumis à l'impôt légal ou pas pour certaines raisons, et si vous êtes en visite, vous êtes touriste.

M. Wessner : si vous invitez quelqu'un qui est taxé dans une autre région, par exemple en Valais, il n'a aucune raison de payer la taxe ici. Est-ce que l'on a parlé de la jurisprudence ?

Mme Burrus : je pourrais comprendre que les communes décident de taxer les étudiants qui ne paient pas d'impôts pour les faire participer aux services tels que la voirie, mais le produit de cette taxe ne va pas dans la commune, mais au tourisme régional.

M. Gyga : si vous faites une lecture attentive du rapport, en vertu de l'article 10, alinéa b, le 30 % du montant perçu est acquis à la société de développement ou à l'office du tourisme de la commune, le 20 % est versé à Lausanne Tourisme et le 50 % est versé au FERL. Nous avons un compte « utilisation des fonds affectés » dans lequel les recettes de cette taxe y figurent pour le tourisme.

M. Meyer : chaque personne qui paie la taxe a aussi le droit à la carte Mobilis.

M. del Boca : j'ai été surpris par le premier paragraphe qui disait que pour cette raison, la question devrait être posée au juriste de la commune de Lausanne et les textes du nouveau règlement adaptés en conséquence. Après m'être renseigné, le problème est relativement simple : tout étudiant qui a un domicile fiscal suisse et qui vient ici pour des études ne paiera pas de taxe de séjour. La circulaire qui a été donnée à toutes les communes du FERL est relativement claire ; si vous avez un Suisse qui vient de l'étranger ou un étranger non domicilié en Suisse, il sera soumis à la taxe de séjour, dont le montant est de CHF 30.- par mois. Le texte du nouveau règlement est parfaitement clair.

Mme Froehlich : M. del Boca a répondu à ma question. Par contre, cette taxe me paraît inéquitable et je ne sais pas comment vous allez contrôler les sous-locations ?

M. Clerc Laurent : cela devient compliqué si l'étudiant est un touriste ! Comment cela marche avec les nouveaux services sur internet, tels que Airbnb ?

M. Meyer : nous n'avons pas de cas dans la commune, mais le risque existe.

M. Piller : je sais qu'il y a des étudiants habitant en France qui ont été exemptés de cette taxe.

M. Chappuis : j'aimerais revenir sur ce que M. Meyer a dit et j'ai été consulté sur internet ; j'ai constaté qu'il y avait 2 objets à Saint-Sulpice et on ne peut pas nier que sur internet cela existe ; par rapport à nos hôteliers qui sont soumis à un grand nombre de prescriptions, alors que des privés en tirent profit, cela demande à réflexion.

M. del Boca : les communes du FERL sont au courant et il faut se référer à la conclusion qui est un document de travail.

M. Spaccapietra : j'ai une question sur l'article 11, alinéa b, concernant le contrôle de l'utilisation des montants attribués. Je voudrais avoir un éclaircissement sur la nature de ce contrôle. Est-il administratif ou fiscal ?

Mme Merminod : la société de développement va fêter les 40 ans de musique à Saint-Sulpice et vous verrez dans le budget que les fonds utilisés pour cet anniversaire sont pris dans le fonds du tourisme, de même que pour la paroisse.

M. Meyer : nous avons un organe de révision communal soit une fiduciaire, donc tous les contrôles sont effectués.

M. le Syndic : on s'inquiète de savoir où sont les fonds concernant le tourisme. Tout cela se trouve dans les comptes. Il s'agit de fonds affectés qui ne peuvent pas être utilisés pour autre chose que pour une action touristique et une demande au FERL n'est pas obligatoire.

Mme Berner : dans le dernier paragraphe avant les conclusions, il y a une inexactitude ; le 65 % doit être versé au FERL et le reste est à disposition de la commune.

M. Gygax : sous le titre affectation à l'article 10, c'est clairement mentionné que, dans les communes, le 50 % va au FERL.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote concernant ce préavis.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- vu le préavis municipal n° 12/2015;
- vu le rapport de la commission chargée de son étude et ouï les conclusions de la dite commission;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Décide par 31 voix pour, 6 voix contre et 6 abstentions

- d'adopter le nouveau règlement intercommunal à la perception de la taxe de séjour.

5. Communication des délégués aux conseils intercommunaux.

ARASOL : Mme Burrus : l'ARASOL s'est réunie deux fois pour le budget et le nouveau règlement.

AJESOL : Mme Kaeser-Moser : nous nous sommes réunis pour l'assemblée générale à Ecublens et nous avons voté sur le budget qui reste stable. Pour Saint-Sulpice, le budget pour l'accueil des enfants avoisine CHF 360'000.-, ce qui est correct par rapport au budget total.

Conseil d'établissement de la Plantaz : Mme Willi : une séance a eu lieu le 29 octobre et M. Ponnaz nous a donné quelques chiffres. A la rentrée 2015, le nombre d'élèves s'élève à 1278 soit 64 de plus qu'en 2014. Le corps enseignant compte 823 personnes.

ORPC : M. Moser : pas de commentaire

PolOuest : pas de commentaires, nos délégués étant en assemblée ce soir.

SDOL : pas de commentaire.

APREMADOL : pas de commentaire.

6. Propositions individuelles et divers.

M. Glauser : la société de gymnastique organise sa soirée ce vendredi et ce samedi et il y a peu de places pour le spectacle.

M. del Boca : nous allons passer au système de la proportionnelle, par conséquent, ceux qui souhaitent s'inscrire encore dans l'un des deux partis existants doivent le faire rapidement.

Mme Burrus : concernant les problèmes de parking au chemin des Charmilles, j'ai bien compris que la Municipalité se préoccupe des problèmes de parking dans tout le village, afin de lutter contre les stationnements sauvages, mais la décision de supprimer toutes les places le long du chemin a soulevé une levée de bouclier des habitants. Je suis surprise qu'il n'y ait pas eu une négociation, ce qui a provoqué un recours auprès du service Cantonal. Pourquoi ne pas distribuer des macarons ?

M. Meyer : en effet, nous avons mis dans la Feuille des Avis officiels la décision de boucler le chemin des Charmille de part et d'autre et pendant le délai référendaire, les opposants se sont

manifestés et, effectivement, nous aurons une séance le 1^{er} décembre. Nous devons réfléchir à la possibilité de macarons.

M. Dubuis : concernant l'accueil de réfugiés, j'aimerais savoir s'il y a une coordination avec le district ?

Mme Merminod : les Municipaux de l'Ouest Lausannois se réunissent régulièrement et nous avons eu une discussion avec Mme Jacques et M. Tosato. Il y a un problème au niveau financier parce que Lausanne accueille beaucoup de réfugiés et le district ne veut pas être concerné par ces frais, alors que c'est au Canton de payer. Nous sommes en train de discuter concernant un terrain qui pourrait être mis à disposition. Il y a des familles de Saint-Sulpice qui doivent être expulsées de leur appartement et nous devons tout faire pour les reloger. Nous avons une coordination avec le centre social. Nous travaillons sur l'accueil des réfugiés entre communes, mais nous demandons au Canton de nous proposer quelque chose et d'assurer le financement car Lausanne ne peut pas tout payer.

M. Jaton : pour répondre à Mme Burrus concernant le règlement sur les constructions, il est mentionné que toute construction doit être pourvue de places de stationnement sur sa propriété. Au chemin des Charmilles, certains propriétaires ont fait l'effort de construire des places sur leur terrain.

Mme Parent : je n'ai pas compris pourquoi Lausanne devait payer pour les réfugiés. Le Directeur de l'EVAM m'a confirmé que lorsque l'on accueille un réfugié, l'EVAM paie le loyer. Leur barème n'est pas très élevé soit env. CHF 1000.- pour un deux pièces. Leur objectif est de répartir les réfugiés sur les différentes communes. Il faudrait arriver vers 0,87 % par rapport à la population. Crissier est largement au-dessus.

Mme Merminod : je parle aussi des sans-papiers et l'EVAM ne doit pas nécessairement placer des réfugiés syriens. Il y a peu d'appartement dans notre commune à bas prix et des gens dans notre commune doivent aussi être soutenus.

M. Allemann : effectivement, Crissier a un grand nombre de réfugiés et il ne faut pas sous-estimer le problème de l'école. Crissier accueille actuellement 10 classes spécialement adaptées pour les enfants de l'EVAM. Cette infrastructure n'existe pas dans notre arrondissement scolaire. La loi scolaire nous impose de payer les déplacements des enfants. A l'époque un petit élève chinois a dû aller à Crissier et c'est Chavannes-Saint-Sulpice qui a dû payer le taxi !

M. Spaccapietra : j'apprécie que la Municipalité ait mis un pointeur sur le site de la commune, mais qui est au courant ?

Mme Merminod : nous allons faire un service sms et nous informerons la population au Petit-Nouvel-an.

La parole n'étant plus demandée, M. Le Président clôt la séance à 21 h 35

M. Pierre-Yves Brandt

Conseil communal



M. Daniel Giroud